

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transport

**Agence de financement des infrastructures
de transport de France (AFITF)**

**Décision du 29 septembre 2021
portant délégation de signature (Secrétariat général)**

NOR :TRAT2129587S

(Texte non paru au Journal officiel)

**Le président du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures
de transport de France (AFITF),**

Vu les articles R1512-12 à R1512-19 du code des transports, en particulier son article R1512-16 relatifs à l'AFITF ;

Vu le décret du 09 juin 2020 portant nomination du président du Conseil d'administration de l'AFITF publié au JORF du 10 juin 2021 ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est accordée à Mme Katrin MOOSBRUGGER, secrétaire générale de l'AFITF, à l'effet de signer, au nom de l'AFITF, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du Conseil d'administration de l'AFITF par l'article R1512-16 du code des transports, à l'exclusion des délibérations du Conseil d'administration.

Article 2

En cas d'empêchement de Mme Katrin MOOSBRUGGER, délégation de signature est accordée à M. Sokhetra JOSSET, secrétaire général adjoint de l'AFITF, pour les attributions listées à l'article premier.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 29 septembre 2021

Christophe BECHU